

Criminocorpus

Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines

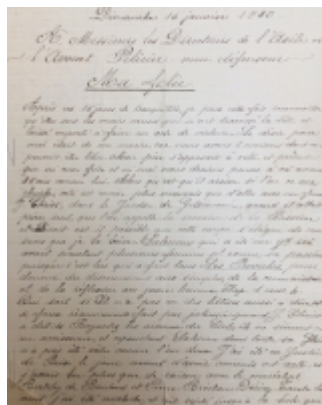
Écrits de l'enfermement en Suisse (XIXe-XXe siècles)

Présentation du dossier

Écrits de l'enfermement en Suisse (xix^e-xx^e siècles)

CRISTINA FERREIRA ET LUDOVIC MAUGUÉ

Texte intégral



[Afficher l'image](#)

Crédits : Archives cantonales vaudoises (ACV), SB 261 B1/11

« Ainsi se trouve établi que le condamné ne peut avoir de pensée puisqu'il ne doit avoir que des souvenirs. Sa mémoire seule est admise, non ses idées. [...] L'infraction n'est pas faite pour être pensée ; elle doit seulement être vécue, puis rappelée. Nous ne tolérons pas le système, mais la simple mémoire du crime ».

- 1 Comme l'observe Michel Foucault en préfaçant l'ouvrage de l'ancien détenu et cofondateur du Groupe d'information sur les prisons (GIP) Serge Livrozet, la parole du condamné a longtemps été confinée dans un cadre bien délimité¹. Sous l'Ancien Régime, l'expression autorisée de l'*homo criminalis* devait être celle du larron repent édifiant le peuple depuis son gibet². Par la suite, la parole criminelle ou le récit de vie du prisonnier ont été tout autant codifiés, voire confisqués. Qu'ils racontent leur vie ? La belle affaire. Mais à la condition que l'autobiographie coupable apparaisse comme une aventure singulière, conséquence d'une « sorte de faiblesse » ou d'un « obscur génie ». À la condition, surtout, que l'infracteur s'abstienne de penser « le sens



politique de l'infraction ». Aussi, un véritable tournant s'opère-t-il au début des années 1970 lorsque le GIP s'attaque aux « barreaux du silence » en incitant les détenus à « faire savoir la prison » au-delà des discours convenus et autorisés³. En révélant dès lors tout l'*intolérable* qui caractérise l'enfermement, les écrits des détenus – à l'instar de ceux des internés psychiatriques et autres interdits – comptent parmi ces témoignages singuliers d'une « urgence à dire dans laquelle se trouve plongé l'être aux prises avec les soubresauts de son destin⁴ ».

- 2 Restituant ces mots saisis par l'archive, le présent dossier donne à lire des ressentis fugaces ou durables et dévoile tout à la fois les vécus et les luttes d'hommes et de femmes s'opposant ou composant avec la contrainte.

Coercition et assistance en Suisse : un passé à reconstituer par le bas

- 3 Notre proposition éditoriale s'inscrit dans un contexte politico-scientifique où, plus que jamais, des attentes sont formulées à l'encontre de la communauté scientifique pour tenter de restituer une histoire des sanctions à partir du vécu de celles et ceux qui les ont éprouvées.

- 4 Sous l'impulsion conjointe d'associations de victimes et de chercheurs, l'attention des pouvoirs publics s'est portée en particulier sur un dispositif d'assistance coercitive en vigueur en Suisse jusqu'en 1981. Mis à l'agenda politique depuis une dizaine d'années, l'*internement administratif*, ce « chapitre sombre de l'histoire sociale helvétique », constitue aujourd'hui un vaste terrain d'investigation⁵. Il vient rappeler l'extrême porosité des frontières entre la justice pénale, l'exercice autoritaire du pouvoir tutélaire et le système de sanctions adossé à l'assistance publique. Ce nouveau champ d'étude prolonge diverses recherches consacrées aux placements forcés d'enfants issus de milieux défavorisés⁶, aux mesures eugéniques de stérilisation pour prévenir les « descendance tarées »⁷, ainsi qu'aux méthodes coercitives pratiquées dans les cliniques psychiatriques⁸.

- 5 Les chantiers étaient donc largement ouverts lorsqu'en 2014 une commission indépendante d'experts reçoit un mandat des autorités fédérales pour documenter les internements administratifs frappant les adultes⁹. Publiée en 2019, la somme de travaux réalisés dans plusieurs cantons suisses livre des constats accablants¹⁰. Entre 1930 et 1981, on estime ainsi à plus de 60 000 le nombre de personnes dont les écarts aux normes du monde du travail, de la famille, de la communauté, voire de l'Église ont été sanctionnés par des atteintes aux libertés prononcées en dehors des sphères judiciaires : travailleurs irréguliers et alcooliques, pauvres risquant de tomber à la charge de l'assistance publique ou encore jeunes filles aux comportements sexuels jugés trop libéraux. Sans avoir commis d'infractions au Code pénal, ces personnes ont été incarcérées dans des établissements pénitentiaires pour des durées indéterminées, sur la simple décision d'autorités administratives et généralement sans bénéficier de possibilité de recours. L'arbitraire décisionnel, l'insécurité juridique, l'empreinte durable du stigmate : tels sont les faits désormais documentés laissant apparaître une hybridation problématique entre les régimes juridiques. Prenant pour cibles les « sans ressources », les fous, les petits délinquants, les prostituées, les « ivrognes » ou encore « les fainéants », les mesures coercitives invitent alors à reprendre la problématique classique des inégalités de classe et des discriminations fondées sur le genre.

- 6 L'investigation pluridisciplinaire se poursuit à l'heure actuelle avec un vaste programme national de recherche scientifique consacré à l'articulation entre « Assistance et coercition » (PNR 76)¹¹. C'est dans ce cadre que nous examinons plus singulièrement l'implication de la psychiatrie légale dans les procédures pénales et civiles en Suisse romande¹². Pour autant, ce n'est pas l'expertise proprement dite que



nous voudrions considérer ici. Car le rapport rédigé par les psychiatres à la demande des mandataires judiciaires n'est qu'une pièce parmi d'autres conservées dans des dossiers aux contenus très variables et hétéroclites. Dans les fonds d'archives des services médico-pénitentiaires, certains cartons recèlent ainsi des documents qui ne sont pas directement produits par l'institution, mais par les expertisés et les patients-détenus eux-mêmes. Lettres griffonnées en détention, cartes postales envoyées après libération, récits autobiographiques, curriculum vitae, esquisses de romans et poèmes inspirés par la vie à l'hôpital psychiatrique, bilans existentiels consignés dans des feuilles arrachées à un cahier scolaire, petits billets sollicitant en urgence un rendez-vous médical, brouillons raturés en vue d'un recours en grâce : dans les chemises cartonnées standards, au milieu de liasses de documents institutionnels, s'intercalent parfois des feuilles noircies de requêtes, suppliques, protestations, dénonciations, doléances et espoirs.

- 7 Ces écrits, dont certains ont alors été interceptés et censurés, ne représentent pas moins des échappatoires momentanées nous faisant parvenir aujourd'hui des affects quotidiens, des regards consternés sur le monde, ou des élans d'inquiétudes à la veille d'un jugement aux Assises. Si les scripteurs sont dans une position assujettie, surveillés dans leurs mouvements et conditionnés par des règlements stricts, leurs écrits attestent d'une possibilité d'agir sur leur destin, d'une agentivité dont il convient de saisir les contours¹³. À lire ces missives au ton suppliant ou véhément, dont la calligraphie soigneuse compense souvent une maîtrise imparfaite de la grammaire, ces personnes ne se seraient probablement jamais exprimées sans la contrainte de l'enfermement, d'une mise sous tutelle ou d'une hospitalisation imposée. Ce sont donc bel et bien des écrits dictés par une condition recluse, ou éprouvée comme telle même après avoir franchi le seuil d'un établissement, que l'on se propose d'examiner.

Écrire en prison ou à l'hôpital psychiatrique : lacunes historiographiques

- 8 Saisi au prisme de la micro-histoire de l'enfermement, le présent dossier thématique entend combler des lacunes historiographiques majeures dont il convient de dire rapidement quelques mots.
- 9 Prenant acte du contexte mémoriel dont il vient d'être question, Daniel Fink s'étonne « que la pratique de la privation de liberté et notamment l'exécution des peines, soient restées en Suisse très largement une *terra incognita* pour la recherche historique »¹⁴. Opéré par l'un des meilleurs connaisseurs de la prison en Suisse, ce constat infère que le système carcéral helvétique n'a jamais fait l'objet d'analyses historiques approfondies comme celles qui ont été menées en France, au Pays-Bas, ou en Allemagne notamment¹⁵. Un rapide état des lieux de la littérature scientifique invite néanmoins à nuancer quelque peu le tableau.
- 10 Dans la décennie qui suit la publication de *Surveiller et punir* (1975)¹⁶, l'étude de la question carcérale connaît un essor sans précédent en Suisse, avant que le mouvement ne tende à nouveau à se tarir à partir des années 1990. C'est par exemple à la faveur de ce moment historiographique que Robert Roth publie sa remarquable thèse sur la prison « exemplaire » de la Tour maîtresse à Genève, entre histoire sociale et histoire du droit¹⁷. En parallèle, une série non négligeable de travaux universitaires (mémoires de licence et thèses) s'attèlent à examiner des établissements pénitentiaires cantonaux sous l'angle de la monographie¹⁸.
- 11 Pour autant, à quelques très rares exceptions près¹⁹, il n'est pratiquement jamais question de l'expérience subjective des détenus. En privilégiant l'étude de la doctrine



pénale, des débats parlementaires, voire de la question architecturale, ces auteurs adoptent avant tout une approche juridique et politico-administrative du fait carcéral. Aussi leurs analyses demeurent-elles trop souvent corsetées dans l'ordre abstrait d'un discours normatif indifférent aux usages sociaux de la prison. Quant au quotidien, au vécu, à l'expérience sensible des détenus, ils se donnent à lire dans une autre littérature, non plus scientifique mais militante, que colportent principalement les activistes du Groupe Action Prison²⁰. Il n'en va pas si différemment pour les récits publiés à la même époque par des « survivants de la psychiatrie » *via* les éditeurs militants²¹.

12 Depuis une dizaine d'années cependant, souvent motivées par les processus mémoriels et les demandes de réparation de « victimes » évoquées plus haut, de nouvelles perspectives de recherches ont été explorées pour d'autres types de privation de liberté. Ainsi des récentes monographies sur l'établissement de Bellechasse (Fribourg) ou sur le pénitencier bernois pour femmes d'Hindelbank, lieux d'exécution parmi d'autres des internements administratifs. Le vécu quotidien y est appréhendé au prisme des perceptions subjectives des personnes concernées en mobilisant leurs écrits et leurs paroles²². De ce point de vue, ce tournant historiographique pourrait s'enrichir des nouvelles études ethnographiques qui s'attachent à retracer la vie quotidienne des détenus incarcérés pour une durée indéterminée²³.

13 Faire l'histoire de l'enfermement en Suisse c'est évidemment devoir tenir compte des particularismes régionaux, des disparités entre les législations cantonales ainsi que de l'impact des cultures confessionnelles. Cette échelle locale d'observation ne doit cependant pas oblitérer ni le cadre national ni les échanges internationaux. À cet égard, la circulation des idées au sein d'une nébuleuse réformatrice où la psychanalyse joue un rôle de taille est une problématique encore peu discernée. Et pour cause. Dès le lendemain de la seconde guerre, proches du courant français de « la défense sociale nouvelle », les experts psychiatres-psychanalystes font valoir ce que l'un d'entre eux, Michel Gressot (1918-1975), désigne par la « valeur psychologique de la peine »²⁴. Grâce aux soutiens spirituels des aumôniers, aux consultations médico-psychiatriques, à l'encadrement ferme et bienveillant de gardiens préalablement formés à la psychologie des délinquants, la réclusion est, pour Gressot, une condition nettement propice pour opérer un retour sur soi²⁵.

14 Cette profession de foi s'inspire grandement de la cure des âmes, chère aux protestants helvétiques ayant réservé dès le début du XXe siècle un accueil enthousiaste à la psychanalyse freudienne. Il n'est pas superflu de rappeler qu'à Genève, tout au long de la première moitié du XXe siècle, cercles psychanalytiques et pédagogiques, institutions psychiatriques et milieux philanthropiques marchent de concert pour apporter leurs lumières savantes à la rationalisation de la pénalité. Dans l'après-guerre, ces alliances se poursuivent, se consolident et rassemblent les figures d'autorité intellectuelle, telles le psychiatre-psychanalyste Raymond de Saussure (1894-1971)²⁶ et le pénaliste universitaire Jean Graven (1899-1987). À défaut de considérer ce pan de l'histoire des idées nous ne saurions pas comprendre l'importance conférée aux pratiques d'écriture en milieu carcéral, notamment à Genève.

15 Historicisée par l'analyse des écrits personnels, l'expérience banale de l'incarcération reste également à étoffer pour d'autres formes de privation de liberté. À considérer les orientations prises dès la fin des années 1980 par l'historiographie renouvelée de la psychiatrie en Suisse, la centralité accordée au dossier hospitalier du patient comme matériau empirique est incontestable²⁷. Pour autant, les pièces médico-soignantes standardisées sont le plus souvent privilégiées dans l'analyse des pratiques au détriment des productions de patients dont la présence dans l'archive est plus aléatoire et surtout très disparate²⁸. Par ailleurs, les dépouillements quantitatifs auxquels procèdent la plupart des auteurs cherchant à objectiver des lignes évolutives de l'histoire des établissements psychiatriques sont peu favorables à



une prise en considération des voix singulières des patients internés. Peu d'équivalents existent, par exemple, à ce qui a pu être documenté dans d'autres contextes nationaux sur l'histoire de l'antipsychiatrie asilaire « écrite par le bas »²⁹.

16 Cherchant à se démarquer des approches internalistes jusqu'alors dominantes, les historiens universitaires envisagent désormais les publications de psychiatres comme des sources parmi d'autres³⁰. À l'instar de la thèse en médecine de Jean Starobinski (1959), rééditée et complétée par d'autres écrits en 2012³¹, la tradition médico-historiographique nourrie de références littéraires appréhendait l'identité des malades, leurs gouffres dépressifs et les réactions aux traitements par l'intermédiaire des observations médicales. Si les gribouillis rédigés clandestinement par des internés suscitaient la curiosité de ces auteurs, il leur importait davantage de louer les prouesses inventives des psychiatres et leurs expérimentations pharmacologiques³². Ces récits hagiographiques sont aujourd'hui revisités pour intégrer les points de vue des patients ayant subi ou craignant les effets secondaires des premiers essais médicamenteux³³.

17 Toujours est-il que l'histoire de la discipline continue de s'écrire davantage « par le haut » qu'au ras le sol, tel que vécu au quotidien puis relaté par les internés. La dialectique « entre le haut et le bas » est tout aussi peu documentée à travers, par exemple, la confrontation des écrits du patient et les annotations médico-soignantes à son propos³⁴. Ces tendances sont d'autant plus surprenantes qu'à l'image d'une nouvelle génération d'historiens en France ou en Belgique, divers auteurs souscrivent à la perspective *from below* promue par l'historien britannique Roy Porter. Or, trente ans après cet appel à renouveler l'histoire de la médecine par le point de vue du patient, le bilan dressé par Alexandra Bacopoulos-Viau et Aude Fauvel est assez mitigé en ce qui concerne le champ des études psychiatriques³⁵. Sans verser dans le relativisme de l'historien Flurin Condrau au sujet de la notion même de « patient »³⁶, les auteures notent tout de même que l'histoire écrite du point de vue des malades s'est finalement peu généralisée et regrettent la tendance minimaliste consistant à ne collecter que des cas singuliers et exceptionnels.

18 Le caractère déconcertant de certains « écrits délirants » contribue sans doute à inhiber une exploration méthodique chez la plupart des historiens du social. Ainsi que le proposent Hervé Guillemain et Laurence Guignard, rien n'interdit pourtant d'appréhender les textes énigmatiques des fous ordinaires, non pas pour les catégoriser à la manière des psychiatres mais pour « utiliser la force d'expression comme un regard autre sur son temps³⁷ ». Une telle approche est au demeurant suivie depuis les années 1970 par Michel Thévoz, historien de l'art et de l'écrit brut ayant consacré des exégèses remarquables aux textes d'Aloïse Corbaz ou encore d'Adolf Wölfli³⁸. Exception faite des études littéraires³⁹, et malgré les travaux explorant depuis peu les sources épistolaires en médecine et en sexologie⁴⁰, l'analyse des pratiques d'écriture en milieu hospitalier psychiatrique demeure encore largement à faire⁴¹.

19 En somme, si nombre de travaux montrent que les lieux d'enfermement sont « de formidables machines graphomaniaques »⁴², force est d'observer que les écrits laissés par les détenus et les patients psychiatriques sont une source peu explorée dans les démarches historiennes helvétiques. Ce sont ces lacunes que ce dossier entend combler par des contributions inédites. Textes protestataires, introspectifs ou encore dits « délirants » : à partir d'une typologie non exhaustive d'écrits personnels, il s'agit de reconstituer l'expérience de l'enfermement à la fois comme réalité institutionnelle hybride, projet de réformes et déclencheur de prises d'écriture.

20 Rappelons enfin que comme pour tous les dossiers thématiques de *Criminocorpus*, celui-ci reste ouvert à de futures contributions. Les auteurs potentiellement intéressés peuvent s'adresser aux coordinateurs ou au comité de rédaction de la revue.



Bibliographie

Bibliographie indicative

ANDREWS Jonathan, « Case Notes, Case Histories and the Patient's Experience of Insanity at Gartnavel Royal Asylum, Glasgow, in the Nineteenth Century », *Social History of Medicine* 11, 1998, p. 255-281.

ARTIÈRES Philippe, « L'historienne et l'enfermée », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°26, 2007, p. 181-188.

DOI : 10.4000/clio.7093

BACOPOULOS-VIAU Alexandra, FAUVEL Aude, « The Patient's Turn Roy Porter and Psychiatry's Tales: Thirty Years on », *Medical History*, 2016, 60 (1), p. 1-18

DOI : 10.1017/mdh.2015.65

BARRAS Vincent, DINGES Martin, *Maladies en lettres. XVII-XXIe siècles*, Lausanne, BHMS, 2013.

BRETSCHNEIDER Falk, *Gefangene Gesellschaft. Eine Geschichte der Einsperrung in Sachsen im 18. und 19. Jahrhundert*, Konstanz, UVK, 2008.

CHOQUARD RAMELLA Florence, « Le fou nosognosique" sous le regard médical : les lettres d'Eugénie Nogarède adressées au Dr Hans Steck », *L'évolution psychiatrique*, 69, 2004, p. 451-460.

CHOQUARD RAMELLA Florence, « Le regard d'un psychiatre sur les écrits de la folie. La carrière de Hans Steck à l'asile psychiatrique de Cery (1920-1960) », Université de Lausanne, 2012.

CONDRAU Flondrin, « The Patient's View Meets the Clinical Gaze », *Social History of Medicine*, 20, 3, December 2007, p. 525-540.

DOI : 10.1093/shm/hkm076

DE SAUSSURE Raymond, « Réflexions sur le traitement des délinquants psychopathes », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1959, vol. XIII, n°1, p. 201-206.

DESMONTS Martine, *Torture psychiatrique à Genève*, Lausanne, Éditions d'en bas, 1982.

DROUX Joëlle, PRAZ Anne-Françoise, *Placés, déplacés, protégés ? L'histoire du placement d'enfants en Suisse, XIXe-XXe siècles*, Neuchâtel, Alphil, 2021.

DUBACH Roswitha, *Verhütungspolitik – Sterilisationen im Spannungsfeld von Psychiatrie, Gesellschaft und individuellen Interessen in Zürich (1890-1970)*, Zürich, Chronos, 2013.

FAUVEL Aude, « Psychiatrie et désobéissance. Écrire à l'asile : la France, la Grande-Bretagne et l'exception écossaise (XIXe siècle) », in Falk Bretschneider, Julie Claustre, Isabelle Heullant-Donat (dir.), *Enfermements II. Règles et dérèglements en milieux clos (IVe-XIXe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 393-407.

FERREIRA Cristina, MAUGUÉ Ludovic, MAULINI Sandrine, *L'Homme-bus. Une histoire des controverses psychiatriques (1960-1980)*, Chêne-Bourg, Georg, 2020.

FINK Daniel *et al.*, « Le retrait de la liberté. Peine privative de liberté et privation de liberté », *Traverse. Revue d'histoire*, 2014, n°1, p. 34.

FINK Daniel, *La prison en Suisse : un état des lieux*, Lausanne, PPUR, 2017.

FOUCAULT Michel, « Préface », in Serge Livrozet, *De la prison à la révolte*, Paris, Mercure de France, 1973, p. 7-14.

FUSSINGER Catherine, GERMANN Uts, LENGWILLER Martin, « Diversification de la psychiatrie en Suisse : état et perspectives de recherche en histoire de la psychiatrie », *Traverse, revue d'histoire*, n°10, 2003, p. 21-30.

GALLE Sara, HAUSS Gisela, « Les scandales des placements d'enfants : les maisons d'éducation sous les feux de la critique publique au début des années 1970 », in Malik Mazbouri, François Vallotton (dir.), *Scandale et histoire*, Lausanne, Antipodes, 2016, p. 99-115.

GARIBIAN Taline, « Les patient-e-s du Docteur Forel. Une consultation de sexologie épistolaire », *Histoire, médecine et santé*, n°12, 2017, p. 57-72.

GASSER Jacques, HELLER Geneviève, « The confinement of the insane in Switzerland,



1900-1970 : Cery (Vaud) and Bel-Air (Geneva) asylums », in Roy Porter et David Wright (dir.), *The confinement of the insane : international perspectives. 1800-1965*, Cambridge, CUP, 2003, p. 54-78.

GERMANN Urs, « Ein Insulinzentrum auf dem Land : die Einführung der Insulinbehandlung und der therapeutische Aufbruch in der Schweizer Psychiatrie der Zwischenkriegszeit » in Hans-Walter Schmuhl, Volker Roelcke (Hrsg.), *Heroische Therapien. Die deutsche Psychiatrie im internationalen Vergleich 1918-1945*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2013, p. 149-167.

GERMANN Urs, ODIER Lorraine, *La mécanique de l'arbitraire. Internements administratifs en Suisse 1930-1981. Rapport final*, vol. 10 B, Zurich, Chronos, 2019.

GRESSOT Michel, « La responsabilité pénale vue par un psychanalyste », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1964, 18, 1, p. 196-197.

GRESSOT Michel, « Valeur psychologique de la peine », *Revue Internationale de criminologie et de police technique*, 1958, 3, p. 172-176.

GRUPE D'INFORMATION SUR LES PRISONS, *Intolérable*, présenté par Philippe Artières, Paris, Gallimard, 2013.

GUIGNARD Laurence, GUILLEMAIN Hervé, « L'Histoire en délire. Usages des écrits délirants dans la pratique historique », in Isabelle Perreault et Marie-Claude Thifault (dir.), *Récits inachevés. Réflexions sur la recherche qualitative en sciences sociales*, Ottawa, Presses universitaires d'Ottawa, 2016, p. 177-200.

HELLER Geneviève, AVVANZINO Pierre, LACHARME Cécile, *Enfance sacrifiée : témoignages d'enfants placés entre 1930 et 1970*, Lausanne, EESP, 2005.

HELLER Geneviève, *Ceci n'est pas une prison. La maison d'éducation de Vennes. Histoire d'une institution pour garçons délinquants en Suisse romande (1805-1846-1987)*, Lausanne, Antipodes, 2012.

HELLER Geneviève, JEANMONOD Gilles, GASSER Jacques, *Rejetées, rebelles, mal adaptées. Débats sur l'eugénisme. Pratiques de la stérilisation non volontaire en Suisse romande au XX^e siècle*, Genève, Georg, 2002.

JACCARD Camille, « Paroles folles dans la psychiatrie du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle : histoire et épistémologie », Thèse de doctorat, Université de Lausanne, 2018.

DOI : 10.1016/j.inan.2019.05.001

JOSET Pierre, *Die waadtländische Strafanstalt Établissements de la Plaine de l'Orbe (Bochuz)*, Aarau-Frankfurt am Main, Sauerländer, 1976.

KLEIN Georges, GASSER Jacques, « L'évolution de la psychiatrie à travers les dossiers de patients. L'exemple de l'Hôpital psychiatrique de Cery, 1873-1949 », *Revue historique vaudoise*, 1995, p. 65-85.

LE BRAS Laurence (dir.), *Manuscrits de l'extrême*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2019.

LEUENBERGER Marco, SEGLIAS Loretta (dir.), *Enfants placés, enfances perdues*, Lausanne, Éditions d'en Bas, 2009.

LYONS Martyn, « Writing Upwards: How the Weak Wrote to the Powerful », *Journal of Social History*, 49/2, 2015, p. 317-330.

DOI : 10.1093/jsh/shv038

MARTI Irène, *Living the prison: an ethnographic study of indefinite incarceration in Switzerland*, Neuchâtel, Institut d'ethnologie, 2020.

MAUGUÉ Ludovic, « Vouer le crime à l'industrie". La manufacture carcérale d'Embrun : première maison centrale française et prison du département du Léman (1798-1813) », thèse de doctorat, Université de Genève, 2016.

MEIER Marietta et al., *Zwang zu Ordnung. Psychiatrie im Kanton Zürich 1870-1970*, Zürich, Chronos, 2007.

MONTANDON Cléopâtre, CRETZAZ Bernard, *Paroles de gardiens, paroles de détenus. Bruits et silence de l'enfermement*, Paris, Genève, Masson, Médecine et hygiène, 1981.

MOREAU Mikhaël, « À l'ombre des geôles. "Revêtir les prisons" à Genève au XVIII^e siècle : l'Évêché et ses prisonniers », Mémoire de maîtrise, Université de Genève, 2018.

MOTTIER Véronique, VON MANDACH Laura (dir.), *Pflege, Stigmatisierung und Eugenik, Integration und Ausschluss*, Zürich, Seismo, 2007.

MÜLLER Christian (dir.), *Portraits de psychiatres romands*, Lausanne, Payot, 1995.

PERROT Michelle, « Préface », in Robert Roth, *Pratiques pénitentiaires et théorie sociale. L'exemple de la prison de Genève (1825-1862)*, Paris, Genève, Droz, 1981.

PETIT Jacques-Guy, *Ces peines obscures. La prison pénale en France 1780-1875*, Paris, Fayard, 1990.



PILLOUD Séverine, *Les mots du corps. Expérience de la maladie dans les lettres de patients à un médecin du XVIII^e siècle : Samuel Auguste Tissot*, Lausanne, BHSM, 2013.

PORRET Michel, « Maintenir mais modérer la mort comme peine au temps des Lumières », in Frédéric Chauvaud (dir.), *Le droit de punir du siècle des Lumières à nos jours*, Rennes, PUR, 2012, p. 27-40.

PORRET Michel, « Prison : la bombe Foucault », *L'Histoire, 40 ans de controverses*, 447, mai 2018, p. 24-25.

PORRET Michel, CICCHINI Marco (dir.), *Les sphères du pénal avec Michel Foucault. Histoire et sociologie du droit de punir*, Lausanne, Antipodes, 2007.

PAZ Anne-Françoise et al., « ... je vous fais une lettre » : *Retrouver dans les archives la parole et le vécu des personnes internées*, Zürich, Chronos, 2019.

RIGOLI Juan, *Lire le délire. Aliénisme, rhétorique et littérature en France au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2001.

SPIERENBURG Pieter, *The Prison Experience. Disciplinary Institutions and Their Inmates in Early Modern Europe*, New Brunswick, London, Rutgers University Press, 1991.

DOI : 10.5117/9789053569894

STAROBINSKI Jean, *L'Encre de la mélancolie*, Paris, Seuil, 2012.

THÉVOZ Michel, « Écriture et folie », in *Écriture en délire*, Lausanne, Collection de l'art brut, 2004, p. 9-22.

THÉVOZ Michel, *Le langage de la rupture*, Paris, PUF, 1978.

TORNAY Magali, « La gentille dame Largactil, la méchante dame Geigy. La clinique psychiatrique de Münsterlingen vers 1954 », in Jean-François Bart, Élisabeth Basso (dir.), *Foucault à Münsterlingen. À l'origine de l'Histoire de la folie*, Paris, Éditions EHESS, 2015, p. 55-68.

Notes

1 Michel Foucault, « Préface », in Serge Livrozet, *De la prison à la révolte*, Paris, Mercure de France, 1973, p. 7-14, *passim*.

2 Michel Porret, « Maintenir mais modérer la mort comme peine au temps des Lumières », in Frédéric Chauvaud (dir.), *Le droit de punir du siècle des Lumières à nos jours*, Rennes, PUR, 2012, p. 27-40.

3 Groupe d'information sur les prisons, *Intolérable*, présenté par Philippe Artières, Paris, Gallimard, 2013.

4 Laurence Le Bras (dir.), *Manuscrits de l'extrême*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2019, p. 11.

5 Le 21 avril 2014, l'Assemblée fédérale adopte la *Loi fédérale sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative* stipulant la réalisation de recherches historiques visant à faire la lumière sur ces pratiques longtemps occultées.

6 Geneviève Heller, Pierre Avanzino, Cécile Lacharme, *Enfance sacrifiée : témoignages d'enfants placés entre 1930 et 1970*, Lausanne, EESP, 2005 ; Sara Galle, Gisela Hauss, « Les scandales des placements d'enfants : les maisons d'éducation sous les feux de la critique publique au début des années 1970 », in Malik Mazbouri, François Vallotton (dir.), *Scandale et histoire*, Lausanne, Antipodes, 2016, p. 99-115 ; Marco Leuenberger, Loretta Seglias (dir.), *Enfants placés, enfances perdues*, Lausanne, Éditions d'en Bas, 2009. Joëlle Droux, Anne-Françoise Praz, *Placés, déplacés, protégés ? L'histoire du placement d'enfants en Suisse, XIX^e-XX^e siècles*, Neuchâtel, Alphil, 2021.

7 Geneviève Heller, Gilles Jeanmonod, Jacques Gasser, *Rejetées, rebelles, mal adaptées. Débats sur l'eugénisme. Pratiques de la stérilisation non volontaire en Suisse romande au XX^e siècle*, Genève, Eugen, 2002 ; Véronique Mottier, Laura von Mandach (dir.), *Pflege, Stigmatisierung und Georgik, Integration und Ausschluss*, Zürich, Seismo, 2007 ; Roswitha Dubach, *Verhütungspolitik – Sterilisationen im Spannungsfeld von Psychiatrie, Gesellschaft und individuellen Interessen in Zürich (1890-1970)*, Zürich, Chronos, 2013.

8 Urs Germann, « Ein Insulinzentrum auf dem Land : die Einführung der Insulinbehandlung und der therapeutische Aufbruch in der Schweizer Psychiatrie der Zwischenkriegszeit » in Hans-Walter Schmuhl, Volker Roelcke (Hrsg.), *Heroische Therapien. Die deutsche Psychiatrie im internationalen Vergleich 1918-1945*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2013, p. 149-167.

9 En 1974, la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) pose comme exigence pour la Suisse de mettre un terme aux internements administratifs. Parce que ces pratiques coercitives excédaient largement les motifs prévus par l'article 5 de la CEDH pour



restreindre les libertés dans le civil, il fallait dès lors instituer un cadre légal uniformisé ; la loi du 6 octobre 1978 modifiant partiellement le Code civil suisse introduit ainsi un nouveau chapitre : « la privation de liberté à des fins d'assistance ». Pour une analyse de ce processus politico-législatif et les controverses qui l'ont entouré : Cristina Ferreira, Ludovic Maugué, Sandrine Maulini, *L'Homme-bus. Une histoire des controverses psychiatriques (1960-1980)*, Chêne-Bourg, Georg, 2020.

10 Les dix volumes sont accessibles en ligne, dont une synthèse des principaux résultats : Urs Germann, Lorraine Odier, *La mécanique de l'arbitraire. Internements administratifs en Suisse 1930-1981. Rapport final*, vol. 10 B, Zurich, Chronos, 2019.

11 Pour une présentation du programme : < <http://www.nfp76.ch/fr> >.

12 Deux projets étroitement liés couvrent deux siècles de pratiques d'expertise : *Enfermer pour soigner ? Genèse de la psychiatrie légale* (Michel Porret et Cristina Ferreira) ; *Expertiser la souffrance et la transgression : savoir et pouvoir de la psychiatrie légale* (Cristina Ferreira et Jacques Gasser).

13 Pour une approche ethnographique de l'écriture asymétrique : Martyn Lyons, « Writing Upwards : How the Weak Wrote to the Powerful », *Journal of Social History*, 49/2, 2015, p. 317-330.

14 Daniel Fink *et al.*, « Le retrait de la liberté. Peine privative de liberté et privation de liberté », *Traverse. Revue d'histoire*, 2014, n°1, p. 34. Voir aussi Daniel Fink, *La prison en Suisse : un état des lieux*, Lausanne, PPUR, 2017.

15 Jacques-Guy Petit, *Ces peines obscures. La prison pénale en France 1780-1875*, Paris, Fayard, 1990 ; Pieter Spierenburg, *The Prison Experience. Disciplinary Institutions and Their Inmates in Early Modern Europe*, New Brunswick, London, Rutgers University Press, 1991 ; Falk Bretschneider, *Gefangene Gesellschaft. Eine Geschichte der Einsperrung in Sachsen im 18. und 19. Jahrhundert*, Konstanz, UVK, 2008.

16 Michel Porret, « Prison : la bombe Foucault », *L'Histoire*, 40 ans de controverses, 447, mai 2018, p. 24-25. Michel Porret, Marco Cicchini (dir.), *Les sphères du pénal avec Michel Foucault. Histoire et sociologie du droit de punir*, Lausanne, Antipodes, 2007.

17 Selon les termes de Michelle Perrot qui signe la préface de l'ouvrage. Robert Roth, *Pratiques pénitentiaires et théorie sociale. L'exemple de la prison de Genève (1825-1862)*, Paris, Genève, Droz, 1981.

18 Ce sont bien souvent des travaux à caractère juridique. Ainsi de la collection « *Der schweizerische Strafvollzug* » (le système pénitentiaire suisse) qui comprenait 13 publications contenant les résultats d'études empiriques sur les prisons suisses menées entre 1976 et 1983 dans le cadre de thèses de droit.

19 Pierre Joset, *Die waadtländische Strafanstalt Établissements de la Plaine de l'Orbe (Bochuz)*, Aarau-Frankfurt am Main, Sauerländer, 1976 ; Cléopâtre Montandon, Bernard Crettaz, *Paroles de gardiens, paroles de détenus. Bruits et silence de l'enfermement*, Paris, Genève, Masson, Médecine et hygiène, 1981 ; Ludovic Maugué, « "Vouer le crime à l'industrie". La manufacture carcérale d'Embrun : première maison centrale française et prison du département du Léman (1798-1813) », thèse de doctorat, Université de Genève, 2016. Mikhaël Moreau, « À l'ombre des geôles. "Revêtir les prisons" à Genève au XVIII^e siècle : l'Évêché et ses prisonniers », Mémoire de maîtrise, Université de Genève, 2018.

20 *Le passe-muraille – Journal des prisonniers*, Genève, La Chaux-de-Fonds, Groupe Action Prison Vaud-Genève, 1976-1979.

21 Martine Desmonts, *Torture psychiatrique à Genève*, Lausanne, Éditions d'en bas, 1982.

22 Anne-Françoise Praz *et al.*, « ... je vous fais une lettre » : *Retrouver dans les archives la parole et le vécu des personnes internées*, Zürich, Chronos, 2019 ; Marietta Meier *et al.*, *Zwang zu Ordnung. Psychiatrie im Kanton Zürich 1870-1970*, Zürich, Chronos, 2007.

23 Irène Marti, *Living the prison: an ethnographic study of indefinite incarceration in Switzerland*, Neuchâtel, Institut d'ethnologie, 2020.

24 Michel Gressot, « Valeur psychologique de la peine », *Revue Internationale de criminologie et de police technique*, 1958, 3, p. 172-176.

25 Michel Gressot, « La responsabilité pénale vue par un psychanalyste », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1964, 18, 1, p. 196-197.

26 Raymond de Saussure, « Réflexions sur le traitement des délinquants psychopathes », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1959, vol. XIII, n°1, p. 201-206.

27 Il faut attendre les années 1990 pour que soient publiées les premières études explorant les dossiers hospitaliers de patients en Suisse romande. Georges Klein, Jacques Gasser, « L'évolution de la psychiatrie à travers les dossiers de patients. L'exemple de l'Hôpital psychiatrique de Cery, 1873-1949 », *Revue historique vaudoise*, 1995, p. 65-85. ; Jacques Gasser, Geneviève Heller, « The confinement of the insane in Switzerland, 1900-1970: Cery



(Vaud) and Bel-Air (Geneva) asylums », in Roy Porter et David Wright (dir.), *The confinement of the insane: international perspectives. 1800-1965*, Cambridge, CUP, 2003, p. 54-78.

28 Un constat similaire peut être fait pour ce qui est des délinquants mineurs. Leurs dossiers sont exhumés à partir des écrits des professionnels qui les encadrent. Voir par exemple : Geneviève Heller, *Ceci n'est pas une prison. La maison d'éducation de Vennes. Histoire d'une institution pour garçons délinquants en Suisse romande (1805- 1846-1987)*, Lausanne, Antipodes, 2012.

29 Aude Fauvel, « Psychiatrie et désobéissance. Écrire à l'asile : la France, la Grande-Bretagne et l'exception écossaise (XIX^e siècle) », in Falk Bretschneider, Julie Claustre, Isabelle Heullant-Donat (dir.), *Enfermements II. Règles et dérèglements en milieux clos (IV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 393-407.

30 Catherine Fussinger, Urs Germann, Martin Lengwiller, « Diversification de la psychiatrie en Suisse : état et perspectives de recherche en histoire de la psychiatrie », *Traverse, revue d'histoire*, n°10, 2003, p. 21-30.

31 Jean Starobinski, *L'Encre de la mélancolie*, Paris, Seuil, 2012. Quittant définitivement la pratique médicale en 1958, Starobinski a exercé comme interne à l'hôpital de Cery entre 1957 et 1958.

32 Voir par exemple : Christian Müller (dir.), *Portraits de psychiatres romands*, Lausanne, Payot, 1995.

33 Magali Tornay, « La gentille dame Largactil, la méchante dame Geigy. La clinique psychiatrique de Münsterlingen vers 1954 », in Jean-François Bart, Élisabeth Basso (dir.), *Foucault à Münsterlingen. À l'origine de l'Histoire de la folie*, Paris, Éditions EHESS, 2015, p. 55-68.

34 Jonathan Andrews, « Case Notes, Case Histories and the Patient's Experience of Insanity at Gartnavel Royal Asylum, Glasgow, in the Nineteenth Century », *Social History of Medicine* 11, 1998, p. 255-281. Camille Jaccard, « Paroles folles dans la psychiatrie du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle : histoire et épistémologie », Thèse de doctorat, Université de Lausanne, 2018.

35 Alexandra Bacopoulos-Viau, Aude Fauvel, « The Patient's Turn Roy Porter and Psychiatry's Tales: Thirty Years on », *Medical History*, 2016, 60 (1), p. 1-18

36 Flondrin Condrau, « The Patient's View Meets the Clinical Gaze », *Social History of Medicine*, 20, 3, December 2007, p. 525-540.

37 Laurence Guignard, Hervé Guillemain, « L'Histoire en délire. Usages des écrits délirants dans la pratique historique », in Isabelle Perreault et Marie-Claude Thifault (dir.), *Récits inachevés. Réflexions sur la recherche qualitative en sciences sociales*, Ottawa, Presses universitaires d'Ottawa, 2016, p. 178.

38 Michel Thévoz, *Le langage de la rupture*, Paris, PUF, 1978 et « Écriture et folie », in *Écriture en délire*, Lausanne, Collection de l'art brut, 2004, p. 9-22.

39 Pour une analyse du rapport des aliénistes aux écrits des malades voir : Juan Rigoli, *Lire le délire. Aliénisme, rhétorique et littérature en France au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2001.

40 Taline Garibian, « Les patient-e-s du Docteur Forel. Une consultation de sexologie épistolaire », *Histoire, médecine et santé*, n°12, 2017, p. 57-72 ; Séverine Pilloud, *Les mots du corps. Expérience de la maladie dans les lettres de patients à un médecin du XVIII^e siècle : Samuel Auguste Tissot*, Lausanne, BHSM, 2013. Vincent Barras, Martin Dingès, *Maladies en lettres. XVII-XXI^e siècles*, Lausanne, BHMS, 2013.

41 Florence Choquard Ramella, « Le fou "nosognosique" sous le regard médical : les lettres d'Eugénie Nogarède adressées au Dr Hans Steck », *L'évolution psychiatrique*, 69, 2004, p. 451-460. Voir également sa thèse de doctorat : « Le regard d'un psychiatre sur les écrits de la folie. La carrière de Hans Steck à l'asile psychiatrique de Cery (1920-1960) », Université de Lausanne, 2012.

42 Philippe Artières, « L'historienne et l'enfermée », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°26, 2007, p. 181-188.

Pour citer cet article

Référence électronique

Cristina Ferreira et Ludovic Mangué, « Écrits de l'enfermement en Suisse (xixe-xxe siècles) », *Criminocorpus* [En ligne], Écrits de l'enfermement en Suisse (XIX^e-XX^e siècles), Présentation du dossier, mis en ligne le 02 décembre 2021, consulté le 06 décembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/9917>



Auteurs

Cristina Ferreira

Cristina Ferreira, docteure en sociologie et professeure associée à la Haute École de santé Vaud (HESAV/HES-SO). Ses domaines d'investigation portent sur les dimensions socio-politiques de l'expertise psychiatrique. Elle est l'auteure de *Invalides psychiques, experts et litiges* (Antipodes, 2015). Depuis 2018, elle assume la direction de l'étude *Expertiser la transgression et la souffrance. Savoir et pouvoir de la psychiatrie légale* (PNR-76, Assistance et coercition). Avec Ludovic Maugué et Sandrine Maulini, elle publie en 2021, *L'Homme-bus. Une histoire des controverses psychiatriques (1960-1980)*, chez Georg.

Articles du même auteur

Esquisser un avenir sans drogue en détention préventive (Genève, 1970-1980) [Texte intégral]

Paru dans *Criminocorpus*, Écrits de l'enfermement en Suisse (XIXe-XXe siècles), Articles

Ludovic Maugué

Docteur en histoire moderne avec une thèse sur la naissance de la maison centrale d'Embrun (Université de Genève, 2016), Ludovic Maugué est chercheur FNS senior à la Haute École de Santé Vaud (HESAV). Ses principaux thèmes de recherche (XVIIIe-XXe siècles) concernent l'histoire sociale, politique et culturelle de la justice, de l'assistance et de la coercition et l'histoire de la psychiatrie légale. Avec Cristina Ferreira et Sandrine Maulini il a récemment publié *L'Homme-bus. Une histoire des controverses psychiatriques (1960-1980)*, Chêne-Bourg, Georg, 2020. En 2019, en tant que chercheur auprès de la Commission indépendante d'experts chargée de réaliser une étude sur l'internement administratif en Suisse, il publie avec Christel Gumy, Sybille Knecht *et al.* : *Des lois d'exception ? Légitimation et délégitimation de l'internement administratif*, Neuchâtel, Alphil, 2019.

Articles du même auteur

Du vacarme individuel aux causes collectives : Les luttes carcérales en Suisse romande et le Groupe Action Prison [Texte intégral]

Paru dans *Criminocorpus*, Écrits de l'enfermement en Suisse (XIXe-XXe siècles), Articles

Daniel Fink, *La prison en Suisse : Un état des lieux* [Texte intégral]

Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Coll. Le savoir suisse, 2017, 135 p.

Paru dans *Criminocorpus*, 2019

Droits d'auteur

Tous droits réservés

